

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, June 9, 2022

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with video conference this day at 9:02 a.m. [ET] to consider Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada.

**Senator Paul J. Massicote** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** My name is Paul Massicote, I am a senator from Quebec, and I am the chair of the committee.

Today we are conducting a hybrid session of the Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources.

I wish to introduce the members of the committee participating in today's meeting: Margaret Dawn Anderson from the Northwest Territories; David Arnot from Saskatchewan; Claude Carignan, P.C., from Quebec; Pierre J. Dalphond from Quebec; Rosa Galvez from Quebec; Stan Kutcher from Nova Scotia; Mary Jane McCallum from Manitoba; Julie Miville-Dechêne from Quebec; Dennis Glen Patterson from Nunavut; Judith G. Seidman from Quebec; Karen Sorensen from Alberta; Josée Verner, P.C., from Quebec.

I wish to welcome all of you as well as people across Canada who may be watching.

Today we are continuing our clause-by-clause consideration of Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act. Before we begin, I would like to make members aware of government officials on the Zoom call, should members have any technical questions to raise as we go through the bill clause by clause. Today we welcome representatives from Environment and Climate Change Canada: John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch; Laura Farquharson, Director General, Legislative Governance, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch; Jacqueline Gonçalves, Director General, Science and Risk Assessment, Science and Technology Branch; Bryan Stephens, Acting Manager, Legislative Policy, Environmental Protection Branch.

Finally, from Health Canada we have Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 9 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 2 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

**Le sénateur Paul J. Massicotte** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Je m'appelle Paul Massicotte, je suis un sénateur du Québec et je suis président du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest; David Arnot, de la Saskatchewan; Claude Carignan, c.p., du Québec; Pierre J. Dalphond, du Québec; Rosa Galvez, du Québec; Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse; Mary Jane McCallum, du Manitoba; Julie Miville-Dechêne, du Québec; Dennis Glen Patterson, du Nunavut; Judith G. Seidman, du Québec; Karen Sorensen, de l'Alberta; Josée Verner, c.p., du Québec.

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent.

Aujourd'hui, nous continuons notre examen article par article du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé. Avant de commencer, j'aimerais informer les membres que nous avons aussi des représentants des ministères disponibles sur Zoom, au cas où un membre aurait une question technique à poser pendant que nous considérons le projet de loi article par article. Nous avons, d'Environnement et Changement climatique Canada, M. John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement; Mme Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de la protection de l'environnement; Mme Jacqueline Gonçalves, directrice générale, Sciences et évaluation des risques, Direction générale des sciences et de la technologie; M. Bryan Stephens, gestionnaire par intérim, Politique législative, Direction générale de la protection de l'environnement.

Finalement, nous avons, de Santé Canada, M. Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux.

Before we resume debate, I hope that we will complete our task today. However, as we all know, time flies and we need to concentrate to make progress in an efficient way. Therefore, I ask for your cooperation in staying focused on the topic at hand and being brief in your arguments. Please proceed as organized as you can be.

Senators, we will resume debate on clause 5. During previous meetings, several motions in amendment were stood. We will now go through these amendments again. I invite Senator Kutcher to read out his amendment, which had been stood.

[English]

**Senator Kutcher:** Thank you, Mr. Chair. The amendment proposed is SK-S5-5-4-5c, number 16b. Is everyone ready?

I will go slowly because there are a number of different parts on this.

That Bill S-5 be amended in clause 5,

(a) on page 3, by replacing line 37 with the following:

“(2) The implementation framework, in a manner consistent with the purposes of this Act, shall, among other”;

(b) on page 4,

(i) by replacing line 5 with the following:

“— the principle of non-regression and the principle of intergenerational equity;”;

(ii) by replacing lines 9 to 11 with the following:

“(c) the reasonable limits to which that right is subject, resulting from the consideration of relevant factors, including social, health, scientific and economic factors.”.

Mr. Chair, could I just speak to some of the issues that the government wishes to bring forward to the committee?

**The Chair:** Go ahead.

**Senator Kutcher:** Thank you. I am going to ask the officials to comment on two things that I think may have been confusing to us as we've been working through this, and I'd ask our colleagues to listen carefully to what the officials have to say and deliberate on the basis of that information.

Avant de reprendre le débat, j'espère que nous allons terminer aujourd'hui notre tâche. Cependant, comme on le sait tous, le temps passe vite et il faut se concentrer pour faire du progrès d'une manière efficace. Je vous demande donc votre collaboration afin de rester concentrés sur le sujet et brefs dans vos argumentations. Veuillez procéder avec une organisation de la meilleure qualité possible.

Sénateurs et sénatrices, nous allons reprendre le débat sur l'article 5. Lors des réunions précédentes, plusieurs motions d'amendement ont été reportées. Nous allons regarder à nouveau ces amendements. J'invite le sénateur Kutcher à lire à haute voix son amendement, qui a été reporté.

[Traduction]

**Le sénateur Kutcher :** Merci, monsieur le président. Il s'agit de l'amendement SK-S5-5-4-5c, du numéro 16b. Est-ce que tout le monde est prêt?

Je vais le lire lentement, car il y a un certain nombre de parties.

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 5 :

a) à la page 3, par substitution, à la ligne 37, de ce qui suit :

« (2) Conformément à l'objet de la présente loi, le cadre de mise en œuvre précise »;

b) à la page 4 :

(i) par substitution, à la ligne 2, de ce qui suit :

« présente loi, tels que le principe de non-régression, le principe de l'équité intergénérationnelle et »,

(ii) par substitution, aux lignes 10 à 12, de ce qui suit :

« c) les limites raisonnables à ce droit qui découlent de la considération des facteurs pertinents, notamment sociaux, sanitaires, scientifiques et économiques. ».

Monsieur le président, pourrais-je parler de certaines des questions que le gouvernement souhaite communiquer au comité?

**Le président :** Allez-y.

**Le sénateur Kutcher :** Je vous remercie. Je vais demander aux fonctionnaires de donner leur point de vue sur deux éléments qui, à mon avis, ont pu prêter à confusion dans le cadre de nos travaux. Je demanderais aussi à nos collègues d'écouter attentivement ce que les fonctionnaires ont à dire et de délibérer sur la base de ces renseignements.

I'll do the issues one at a time so that if senators have questions of the officials, they can focus on one at a time instead of saying both things together. I'm just raising that there will be two components that I want to do, but we'll do them one at a time.

The first one is I would like the officials to share with us why they need to have the items social, health, scientific and economic factors identified in the act.

My understanding is that these are identified to help guide the development of the framework and that they are necessary to give direction to the discussions, consultations and drafting of the framework. I'd like the officials to comment on that, please.

**John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada:** I'll start and then turn to my colleague Ms. Farquharson.

The basic architecture here is to refer to the right, establish the right and then, in a general way, acknowledge that the right applies to decisions under the act and that it is subject to reasonable limits. Then require that the government — the ministers — development an implementation framework.

The reason for an implementation framework is that this is a novel concept in Canadian law and deserves public input in the clarification of the way in which the right will be applied, including, importantly, any limits, constraints or considerations that will be used on an ongoing basis. The reason to identify some of those key factors is to ensure that the framework itself addresses the extent to which those factors will be considered in the framework itself.

That's a broad overview. I'll now turn to my colleague Ms. Farquharson to elaborate.

**Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada:** I think it's mostly been said. It's important to understand that what we are creating in this act is broader than most acts in the recognition of the right to a healthy environment. Especially if you look at the provincial acts within Canada, the right to a healthy environment is restricted to procedural rights or otherwise restricted by legislation that promotes the environment, whereas here we've opened ourselves to discussing other parts of the right to a healthy environment: environmental justice; non-regression; intergenerational equity. We'll have to think through the whole thing in the implementation framework.

Je vais parler d'un élément à la fois, de sorte que si les sénateurs ont des questions à poser aux fonctionnaires, ils pourront se concentrer d'abord sur l'un des deux éléments au lieu de poser des questions sur les deux en même temps. Je soulève simplement le fait qu'il y a deux éléments au sujet desquels j'ai des questions, mais nous les examinerons un à la fois.

Tout d'abord, j'aimerais que les fonctionnaires nous expliquent pourquoi les facteurs « sociaux, sanitaires, scientifiques et économiques » doivent figurer dans la loi.

Je crois comprendre qu'ils y figurent pour aider les ministres à élaborer le cadre et qu'ils sont nécessaires pour orienter les discussions, les consultations et la rédaction du cadre. J'aimerais que les fonctionnaires s'expriment à ce sujet, s'il vous plaît.

**John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada :** Je vais commencer, puis je céderai la parole à ma collègue, Mme Farquharson.

Selon la structure de base ici, il s'agit de faire référence au droit, d'établir le droit et ensuite, de manière générale, de reconnaître que le droit s'applique aux décisions prises au titre de la loi, sous réserve des limites raisonnables. Ensuite, il s'agit d'exiger que le gouvernement — les ministres — élabore un cadre de mise en œuvre.

Si l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre est prévue, c'est parce qu'il s'agit d'un nouveau concept dans le droit canadien et que le public devrait donner son avis sur la façon dont le droit sera appliqué, y compris, et c'est important, toutes limites, contraintes ou considérations qui seront utilisées sur une base permanente. Si l'on nomme certains de ces facteurs clés, c'est pour s'assurer que le cadre tient compte de la mesure dans laquelle ces facteurs seront considérés dans le cadre lui-même.

C'est un aperçu général. Je vais maintenant laisser ma collègue, Mme Farquharson, vous en dire davantage.

**Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada :** Je pense que cela a été dit en grande partie. Il est important de comprendre que ce que nous créons dans le cadre de cette loi est plus vaste que la plupart des lois en ce qui concerne la reconnaissance du droit à un environnement sain. Surtout si l'on prend les lois provinciales au Canada, le droit à un environnement sain est limité aux droits procéduraux ou est autrement limité par des lois qui promeuvent l'environnement, alors qu'ici nous avons ouvert la discussion à d'autres volets du droit à un environnement sain : la justice environnementale, la non-régression et l'équité

There will be limits to that right and those factors that are enumerated will be part of what's considered. Providing that guidance in the law helps. We've already got a lot to discuss. It helps focus discussion about the implementation framework, provides guidance to those consultations and also to the courts — should it ever come to the courts.

**Senator Kutcher:** Thank you very much. Could I just ask for further clarification? One of the differences here is that the word “balancing” was removed and the word “consideration” was given. My understanding is that term may have quite a different meaning than “balancing.” Am I correct in that understanding?

**Ms. Farquharson:** Certainly different words mean different things, and the consideration of those factors is what it says. Those will be considered. The limits considering those factors is what will be elaborated on.

**Mr. Moffet:** We see the concept of balancing in some other statutes, which is why we originally chose that language. The idea here is not to suggest some equal weighting among two, three or four factors. If there is concern that is what the term “balancing” conveys, then we think that this idea of considering reasonable limits is a more accurate expression of the minister's obligation. They will consider other limits, and then the goal will be to explain how those other factors will be considered on a case-by-case basis in the application of the right under various decision-making authorities in the act.

[Translation]

**The Chair:** Senator Miville-Dechéne, I believe you also have an amendment in that same subsection, if you would like to introduce it.

**Senator Miville-Dechéne:** Yes. If you could put on your headsets, I'm going to speak to you in French because it will be easier for me this morning.

[English]

**Senator Kutcher:** We had agreed that we would do this one and then vote on this one.

**Senator Miville-Dechéne:** No.

**Senator Kutcher:** That was not my understanding.

**Senator Miville-Dechéne:** We agreed we would present both so people could see both. What did we agree on?

intergénérationnelle. Nous devons réfléchir à tout cela dans le cadre de mise en œuvre.

Il y aura des limites à ce droit et les facteurs qui sont énumérés feront partie de ce qui sera pris en considération. Il est utile que ces éléments d'orientation figurent dans la loi. Nous avons déjà beaucoup de choses à discuter. Cela permet de centraliser la discussion sur le cadre de mise en œuvre et fournit une orientation pour les consultations et aussi pour les tribunaux — si jamais la question est portée devant les tribunaux.

**Le sénateur Kutcher :** Merci beaucoup. Pourrais-je seulement vous demander une autre précision? L'une des différences ici, c'est que le mot « soupèusement » a été retiré et que le mot « considération » a été ajouté. Je crois comprendre que ce terme peut avoir un sens bien différent de celui de « soupèusement ». Est-ce que je comprends bien?

**Mme Farquharson :** Il est certain que des mots différents ont des sens différents, et la considération de ces facteurs, c'est ce dont il est question ici. Ces facteurs seront pris en compte. Ce qui sera précisé, ce sont les limites qui découlent de la considération de ces facteurs.

**M. Moffet :** Nous voyons le concept de soupèusement dans d'autres lois. C'est pourquoi nous l'avons choisi au départ. Il ne s'agit pas ici de laisser entendre une pondération égale pour deux, trois ou quatre facteurs. Si l'on craint que ce soit ce que le terme « soupèusement » évoque, alors nous pensons que cette idée de considérer des limites raisonnables est une expression plus précise de l'obligation du ministre. D'autres limites seront prises en considération, puis l'objectif sera d'expliquer comment ces autres facteurs seront considérés au cas par cas dans l'application du droit en vertu des divers pouvoirs décisionnels prévus par la loi.

[Français]

**Le président :** Sénatrice Miville-Dechéne, je crois que vous avez aussi un amendement dans ce même paragraphe, si vous voulez nous le présenter.

**La sénatrice Miville-Dechéne :** Oui. Si vous pouvez mettre vos casques d'écoute, je vais vous parler en français, car ce sera plus facile pour moi ce matin.

[Traduction]

**Le sénateur Kutcher :** Nous avons convenu que nous ferions celui-ci et que nous nous prononcerions ensuite.

**La sénatrice Miville-Dechéne :** Non.

**Le sénateur Kutcher :** Ce n'est pas ce que j'avais compris.

**La sénatrice Miville-Dechéne :** Nous avons convenu que nous présenterions les deux afin que les gens puissent les voir. Sur quoi nous étions-nous entendus?

**Senator Kutcher:** I'm sorry. In that case, I would like the officials to comment on the second issue because it's relevant to yours. My apologies. I misunderstood. We have so many different things going.

Senator Miville-Dechêne's amendment is different on this particular clause, so I would like the officials to answer another issue that has come up in discussions — not only in this committee, but also in civil society and industry.

I would like some clarification from the officials on this point. There seems to have been some confusion about what the word "economic" means in this clause. Some have argued it means that industry profit will come before human health. Is this what the term means? Will the framework put human health ahead of profit? What does the word "economic" mean in this context?

Officials, could you help us understand that, please? I think it's really important we understand that.

**Mr. Moffet:** Again, I'll start, but I'm going to repeat myself here. The goal of articulating these terms is not to require in the statute that one or another concept or consideration is more significant than another. The goal is to say that in decision making, a range of factors will be considered. Rather than leave that to a black box, the ministers must explain in an implementation framework how they will account for those factors.

So "economic" is a broad concept that would connote economic development, employment, regional differences in economic impacts, et cetera, again, with no significance as to one issue is more important than another. It is simply to signify that this range of issues is one that the ministers must explain in the implementation framework how they will account for those factors in implementing the new right to a healthy environment.

**The Chair:** Senator Kutcher, I'm getting a bit mixed up.

You presented an amendment to the bill. We talked about it. Senator Miville-Dechêne had her own comments on that. Obviously, you got your amendments. Are you suggesting we vote on that and deal with the amendment to the amendment? I'm a bit confused as to the deal you had with each other.

**Senator Kutcher:** So was I, chair. I think the confusion was that we were talking about multiple different choices. It seems what we did settle on is that I would present this and the arguments for this issue, and then Senator Miville-Dechêne would present the arguments for hers.

**Le sénateur Kutcher :** Je suis désolé. Dans ce cas, j'aimerais que les fonctionnaires répondent à ma deuxième question parce qu'elle est pertinente pour votre amendement. Je vous présente mes excuses. J'ai mal compris. Nous avons tellement de choses différentes en cours.

Puisque l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne est différent en ce qui concerne cette disposition en particulier, alors j'aimerais que les fonctionnaires répondent à une autre question qui a été soulevée dans les discussions — non seulement au sein de ce comité, mais aussi dans la société civile et l'industrie.

J'aimerais que les fonctionnaires nous éclairent sur ce point. Il semble y avoir eu une certaine confusion à l'égard de la signification du mot « économique » dans cette disposition. Certains ont affirmé qu'il signifie que les profits de l'industrie passeront avant la santé humaine. Est-ce bien ce que signifie ce terme? Le cadre fera-t-il passer la santé humaine avant les profits? Que signifie le mot « économique » dans ce contexte?

Mesdames et messieurs, pouvez-vous nous aider à comprendre cela, s'il vous plaît? Je pense qu'il est vraiment important que nous le comprenions.

**M. Moffet :** Encore une fois, je vais commencer, mais je vais me répéter. Si l'on utilise ces termes, ce n'est pas pour exiger dans le cadre de la loi que tel concept ou tel facteur soit plus important qu'un autre. L'objectif est de dire que dans le processus décisionnel, un éventail de facteurs sera pris en compte. Plutôt que de laisser cela obscur, les ministres doivent expliquer dans un cadre de mise en œuvre comment ils vont tenir compte de ces facteurs.

Le terme « économique » est donc un vaste concept qui englobe le développement économique, l'emploi, les différences régionales pour ce qui est des répercussions économiques, et ainsi de suite, sans qu'il soit nécessaire de déterminer si un élément est plus important qu'un autre. Il s'agit simplement d'indiquer que les ministres doivent expliquer dans le cadre de mise en œuvre comment ils tiendront compte de ces facteurs dans la mise en œuvre du nouveau droit à un environnement sain.

**Le président :** Sénateur Kutcher, je m'y perds un peu.

Vous avez présenté un amendement au projet de loi. Nous en avons parlé. La sénatrice Miville-Dechêne avait ses propres observations à ce sujet. De toute évidence, vous avez présenté votre amendement. Suggérez-vous que nous votions sur cet amendement et que nous examinions le sous-amendement? Je suis un peu confus quant à ce sur quoi vous vous êtes entendus.

**Le sénateur Kutcher :** Moi aussi, monsieur le président. Je pense que la confusion venait du fait que nous parlions de plusieurs choix différents. Il semble que nous nous soyons entendus sur le fait que je présenterais cet amendement et les arguments qui s'y rapportent, et que la sénatrice Miville-

**The Chair:** Is that an amendment to your amendment?

**Senator Kutcher:** That's what I thought.

**Senator Miville-Dechêne:** I didn't agree on that, but let's do that.

**Senator Kutcher:** Are you okay with that?

**Senator Miville-Dechêne:** Yes. I will explain.

**Senator Dalphond:** I think I'm in agreement with the agreement that was done because Senator Kutcher is proposing amendments on pages 3 and 4, including lines 9 to 11 on page 4. So is Senator Miville-Dechêne, but only for these three lines. I guess an amendment to her amendment will be in order.

**Senator Kutcher:** It's about part (c).

**Senator Dalphond:** Yes, only that.

**The Chair:** Let's deal with Senator Kutcher's proposed amendment. Let's deal with that more in depth, and then we'll come back to Senator Miville-Dechêne. We're not there yet. Senator Patterson has some questions.

**Senator Patterson:** Yes, they're about Senator Kutcher's amendment. Sorry, this is not about part (c).

I would like to ask the officials a question. There is a new word being introduced in this government amendment in part (a) on top of page 4, and that is the principle of intergenerational equity. So we have the principle of non-regression and the principle of intergenerational equity.

This may be an ignorant question, but is there a definition of "intergenerational equity?" I guess I'll ask, also, if there is a definition of "non-regression."

You guys may understand this, but I don't know if the average person understands what these things mean. Are they being defined somewhere? Thank you.

**Senator Kutcher:** I think that's an inappropriate question for the officials to answer.

**Ms. Farquharson:** Yes, there are generally accepted definitions of these terms, which are probably more well-defined in international law. The principle of intergenerational equity, though, is also in the Federal Sustainable Development Act and is defined as the principle that it is important to meet the needs

Dechêne présenterait les arguments qui se rapportent à son amendement.

**Le président :** S'agit-il d'un sous-amendement à votre amendement?

**Le sénateur Kutcher :** C'est ce que je pensais.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Ce n'était pas mon cas, mais procédons de cette façon.

**Le sénateur Kutcher :** Est-ce que cela vous convient?

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Oui. J'expliquerai plus tard.

**Le sénateur Dalphond :** Je pense que je suis favorable à ce qui a été décidé, car le sénateur Kutcher propose des amendements aux pages 3 et 4, y compris aux lignes 10 à 12 de la page 4. La sénatrice Miville-Dechêne aussi, mais seulement pour ces trois lignes. Je suppose qu'un sous-amendement à l'amendement sera recevable.

**Le sénateur Kutcher :** Il s'agit de l'alinéa c).

**Le sénateur Dalphond :** Oui, seulement cet alinéa.

**Le président :** Discutons de l'amendement proposé par le sénateur Kutcher. Nous allons l'examiner plus en profondeur, puis nous reviendrons à la sénatrice Miville-Dechêne. Nous n'en sommes pas encore là. Le sénateur Patterson a quelques questions.

**Le sénateur Patterson :** Oui, elles portent sur l'amendement du sénateur Kutcher. Désolé, ce n'est pas au sujet de l'alinéa c).

Je voudrais poser une question aux fonctionnaires. Un nouveau terme est introduit dans cet amendement du gouvernement à l'alinéa a), au haut de la page 4, à savoir le principe de l'équité intergénérationnelle. Nous avons donc le principe de non-régression et le principe de l'équité intergénérationnelle.

C'est peut-être une question toute simple, mais existe-t-il une définition du terme « équité intergénérationnelle »? Je pense que je vais également demander s'il existe une définition de « non-régression ».

Vous comprenez peut-être ces concepts, mais je ne sais pas si le commun des mortels comprend ce que ces notions signifient. Sont-elles définies quelque part? Merci.

**Le sénateur Kutcher :** Je pense que c'est une question inappropriée pour les fonctionnaires.

**Mme Farquharson :** Oui, il existe des définitions généralement reconnues de ces termes, qui sont probablement mieux définis dans le droit international. Le principe de l'équité intergénérationnelle, toutefois, figure également dans la Loi fédérale sur le développement durable. Il y est défini comme le

of the present generation without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

**Senator Patterson:** What about non-regression?

**Ms. Farquharson:** Non-regression generally refers to continuous improvement in environmental protection.

**The Chair:** Thank you. Therefore, the agreement we have is that Senator Kutcher has presented us with an amendment and Senator Miville-Dechêne is making an amendment to an amendment. If that is the case, we will allow her to make her presentation, and we'll vote on that. Then we'll vote on Senator Kutcher's principal amendment.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** As you know, my initial idea — and that motion was withdrawn — was to not have a subsection (c) so as to give the government complete freedom to interpret this section without restriction. That's why I am introducing a subamendment today to the government motion. You will find it in the document I sent out, JMD—S5-5.1-4-9, which was just distributed.

The subamendment reads:

[*English*]

That Bill S-5 be amended in clause 5, on page 4, by replacing lines 9 to 11 with the following:

“(c) the manner in which relevant factors may inform the application of that right.”.

[*Translation*]

In French, the new paragraph (c) would read as follows:

That Bill S-5 be amended in clause 5, on page 4, by replacing lines 9 to 11 with the following:

“(c) the manner in which relevant factors may inform the application of that right.”.

This wording is therefore a compromise between a black box, as the government says, and the government's preferred wording. My wording is a compromise because in no way does it restrict the right that Canadians have just been granted, the right to a healthy environment. It does, however, allow departments and authorities to decide what factors will be relevant in the future to inform the application of that right.

principe selon lequel il importe de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

**Le sénateur Patterson :** Qu'en est-il du principe de non-régression?

**Mme Farquharson :** Il désigne généralement l'amélioration continue de la protection de l'environnement.

**Le président :** Je vous remercie. Donc, selon ce qui a été décidé, le sénateur Kutcher nous a présenté un amendement et la sénatrice Miville-Dechêne propose un sous-amendement à l'amendement. Si c'est le cas, nous la laisserons le présenter, puis nous passerons au vote. Nous nous prononcerons ensuite sur l'amendement principal du sénateur Kutcher.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Comme vous le savez, ma première idée — et on a retiré cette motion — était de ne pas avoir de paragraphe c) pour laisser complètement la liberté au gouvernement d'interpréter cet article sans restriction. C'est pour cette raison que je présente un sous-amendement aujourd'hui à la motion du gouvernement. Vous pouvez le trouver dans le document que j'ai fait parvenir, le JMD-S5-5.1-4-9, qu'on vient de vous distribuer.

Ce sous-amendement dit :

[*Traduction*]

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 5, à la page 4, par substitution, aux lignes 10 à 12, de ce qui suit :

« c) la manière dont des facteurs pertinents peuvent éclairer l'application de ce droit. ».

[*Français*]

En français, le nouveau paragraphe c) serait :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 5, à la page 4, par substitution, aux lignes 10 à 12, de ce qui suit :

« c) la manière dont des facteurs pertinents peuvent éclairer l'application de ce droit. ».

Donc, cette formule est un compromis entre avoir un trou noir, comme le dit le gouvernement, et avoir la formulation que préfère le gouvernement. Ma formulation est un compromis parce que d'aucune façon elle ne restreint ce droit qu'on vient de donner aux Canadiens, soit le droit à un environnement sain. Elle permet toutefois aux ministères et aux autorités de décider quels seront les facteurs pertinents, à l'avenir, qui permettront d'éclairer l'application de ce droit.

We're leaving some leeway; we're avoiding misunderstandings that can come with words like "economic." As you know, Senator Kutcher, despite the government's explanations, the word "economic" can be perceived and interpreted in various ways. The word "relevant" gives the government complete freedom to consider not only the four factors described, but also what will change in the future — we can't predict what factors will be relevant in 20 years to inform the application of this right.

Therefore, by proposing this compromise in the wording, we're leaving a lot of room for interpretation. I must also tell you that, as we know — and I have already said this, but I will repeat it — rights generally are not limited when they are presented. They are presented in their entirety, and then we know very well that they are not absolute. The courts are generally responsible for interpreting these rights.

This is what is generally done for other rights, as I said: the right to housing and rights in international conventions.

For that reason, it would be unfortunate and unwise to name four factors rather than say that all the relevant factors that could be used would be used in the more or less near future.

[English]

**Senator Kutcher:** Thank you very much, Senator Miville-Dechêne, for that view.

I would actually like the officials to comment on Senator Miville-Dechêne's argument. We heard from the officials previously that they needed to have this language — social, health, scientific and economic — to assist them in developing the framework. We've heard from Senator Miville-Dechêne that they don't need to have those in there to assist them in developing the framework. So I'd like to hear from the officials who will be tasked with developing the framework what their perspective is on that.

**Mr. Moffet:** Senators, an important point that I would like to first clarify is that the amendment Senator Kutcher introduced includes the important word "including." In other words, the four factors that everybody is focused on are not intended to be an exhaustive list. They do not represent the only factors that ministers may consider. However, by listing them, the statute with the bill would clarify that the implementation framework must describe the way in which those factors will be accounted for as well as any other factors that ministers decide are relevant in the interpretation of the newly established right.

On laisse une marge de manœuvre, on évite toute l'incompréhension qui peut se rattacher à des mots comme « économique ». Comme vous le savez, sénateur Kutcher, malgré les explications du gouvernement, le mot « économique » peut être perçu et interprété de différentes façons. Le mot « pertinent » laisse toute la liberté au gouvernement, non seulement de considérer les quatre facteurs décrits, mais ça va changer à l'avenir — on ne peut pas prédire, dans 20 ans, quels seront les facteurs pertinents pour évaluer l'application de ce droit.

Donc, en proposant cette formule de compromis, on laisse une grande liberté d'interprétation. Je dois vous dire aussi que comme on le sait, les droits généralement — et je l'ai déjà dit, mais je le répète — ne sont pas limités quand on les présente. On les présente dans leur intégralité et par la suite, on sait bien qu'ils ne sont pas absolus. En général, ce sont les tribunaux qui sont chargés de l'interprétation de ces droits.

C'est ce qu'on fait en général pour les autres droits, comme je l'ai dit : le droit au logement et les droits dans les conventions internationales.

Donc il serait malheureux et mal avisé de nommer quatre facteurs plutôt que de dire que tous les facteurs pertinents pouvant être utilisés le seraient dans un avenir plus ou moins rapproché.

[Traduction]

**Le sénateur Kutcher :** Merci beaucoup de ces observations, sénatrice Miville-Dechêne.

J'aimerais en fait que les fonctionnaires donnent leur point de vue au sujet de l'argument de la sénatrice Miville-Dechêne. Les fonctionnaires nous ont dit précédemment qu'ils avaient besoin de ce libellé — sociaux, sanitaires, scientifiques et économiques — pour les aider à élaborer le cadre. La sénatrice Miville-Dechêne nous a dit qu'ils n'avaient pas besoin de ces termes pour élaborer le cadre. J'aimerais donc que les fonctionnaires qui seront chargés d'élaborer le cadre nous fassent part de leur point de vue à ce sujet.

**M. Moffet :** Sénateurs, un point important que j'aimerais d'abord clarifier, c'est que l'amendement que le sénateur Kutcher a présenté comprend le mot « notamment », qui est important. Autrement dit, les quatre facteurs dont tout le monde parle ne sont pas censés constituer une liste exhaustive. Ce ne sont pas les seuls facteurs que les ministres peuvent prendre en considération. Toutefois, en les énumérant, la loi et le projet de loi préciseraient que le cadre de mise en œuvre doit décrire la façon dont seront pris en compte ces facteurs ainsi que tout autre facteur que les ministres jugent pertinent dans l'interprétation du droit nouvellement établi.

There would be flexibility under Senator Kutcher's amendment to expand the scope of considerations in the initial framework and, as Senator Miville-Dechéne suggests, to expand that list of considerations over time. But the factors that are listed in Senator Kutcher's amendment are fairly standard considerations in any type of government decision making and inevitably would be accounted for.

It would be important for the statute to provide clarity to Canadians and to the courts — as my colleague Ms. Farquharson suggested — that, at a minimum, those factors need to be explained in the implementation framework.

**The Chair:** Thank you very much.

[Translation]

**Senator Miville-Dechéne:** Thank you for that explanation and that interpretation. However, I'd like to remind you that we say here, this resulting right "including social and health." You're right that the word "including" is there.

However, it was no accident that four factors were named. I see the good intentions. I understand that you want guidance, but at the same time, naming those four factors *de facto* makes them more important than other factors. It also makes you wonder — and I know that in a very analytical way, you said that it doesn't mean that economic factors will be as important as health factors — but the way that sentence would be read in everyday language, by ordinary people who are not lawyers, absolutely places health factors on equal footing with economic factors. That's what that sentence means.

I think to clarify, if we choose "relevant factors," we avoid any implication that the government wants to restrict these rights from the outset and include factors that may obviously be contradictory and controversial, and draw a parallel between the health of human beings and the economic needs of human beings. In my view the health of human beings should normally come first. That's not exactly what this provision says.

I feel that if we want to avoid any interpretation issues, the term "relevant factors" would make much more sense.

Of course, I didn't make that wording up; it came out of a compromise that several groups came up with after hearing the different opinions from the government and other senators on this issue.

[English]

**The Chair:** I want to make a comment that we've been here for half an hour — and this is obviously an important clause — but in view of the questions, please make sure that it's very

L'amendement du sénateur Kutcher permettrait d'élargir la portée des aspects pris en considération dans le cadre initial et, comme le suggère la sénatrice Miville-Dechéne, d'allonger la liste. Or, les facteurs énumérés dans l'amendement du sénateur Kutcher sont des facteurs assez courants dans tout type de décisions prises par le gouvernement et ils seraient inévitablement pris en compte.

Il serait important, pour que la loi soit claire pour les Canadiens et les tribunaux — comme l'a suggéré ma collègue, Mme Farquharson —, qu'au minimum, ces facteurs soient expliqués dans le cadre de mise en œuvre.

**Le président :** Merci beaucoup.

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechéne :** Je vous remercie pour cette explication et cette interprétation. Je veux toutefois rappeler le fait que l'on dit ici, ce droit qui découle « notamment sociaux et sanitaires ». Vous avez raison que le mot « notamment » y est.

Toutefois, le fait de nommer quatre facteurs n'est pas innocent. Je comprends la bonne volonté. Je comprends que vous voulez être guidé, mais en même temps, en nommant ces quatre facteurs *de facto*, on les rend plus importants que d'autres facteurs. On peut aussi s'interroger — et je sais que de façon très analytique, vous avez mentionné que ça ne veut pas dire que les facteurs économiques seront aussi importants que les facteurs de santé —, mais la façon dont on lit cette phrase en langue familière, par des gens ordinaires qui ne sont pas juristes, ça veut tout à fait dire que les facteurs de santé et les facteurs économiques peuvent être traités sur un pied d'égalité. C'est ce que cette phrase veut dire.

Je crois que pour clarifier les choses, si on choisit « facteurs pertinents », on évite toute insinuation que le gouvernement veut, dès le début, restreindre ces droits et y intégrer des facteurs qui peuvent évidemment être contradictoires et controversés, et faire un parallèle entre la santé des êtres humains et les besoins économiques des êtres humains. Or, de mon point de vue, la santé des êtres humains devrait normalement primer. Ce n'est pas exactement ce que cet article dit.

Je pense que pour éviter tout problème d'interprétation, le terme « facteurs pertinents » serait beaucoup plus logique.

Évidemment, je n'ai pas inventé cette phrase, elle nous vient d'un compromis que plusieurs groupes ont proposé après avoir entendu les opinions différentes qui émanaient du gouvernement et d'autres sénateurs sur cette question.

[Traduction]

**Le président :** Je veux dire que nous sommes ici depuis une demi-heure — et il s'agit évidemment d'un article important —, mais assurez-vous s'il vous plaît que vos questions sont très

relevant to the vote coming up. If it's not going to influence anything, I suggest we try to keep it as short as possible.

**Senator Galvez:** I thank Senator Kutcher for bringing up this amendment. Unfortunately, it arrived officially only a couple of days ago. It was in response to my first or second amendment where I wanted to include “and future generations.” I wanted to say, “the right to a healthy environment was subject to any reasonable limits.” Senator Kutcher argued that he would have something along those lines when he proposed his amendment.

Now I read his amendment and the words “of factors including social health, scientific” are still there. That was not what my understanding was when we discussed my amendment.

I am happy with the principle of intergenerational equity. I want to support the subamendment of Senator Miville-Dechêne because when you talk about any other right — and just take, for example, freedom of religion, are you going to subject freedom of religion to social science? Social science has nothing to do with religion. As a scientist, I admit that. Why does the right to a healthy environment have to be limited by economic factors, for example? I think that the subamendment of Senator Miville-Dechêne is an important compromise, and I'm ready to support this. Thank you.

**Senator Sorensen:** I wanted to reiterate that — I had written down the same note Mr. Moffet said — it does not say “excluding all other factors.” It does not say “only including.” I guess what I've learned here — also from the emails I'm getting and whether you're on social media — the offence people take to the word “economic.”

Thank you, Senator Miville-Dechêne, you did mention some of the other ones. Nobody is trying to take the word “social” out, the word “health” out or even the word “scientific” out. People are offended by the word “economic,” and I'm not because I see economics as a much greater thing than a chemical company profiting from what they're doing. It's a much broader word than that, and there was an effort to explain that this morning.

I don't dislike the suggestion of Senator Miville-Dechêne, but I don't know why that word is being perceived as such a bad word. That's all I have to say. I haven't quite decided how I'm voting.

**Senator McCallum:** I wanted to ask the officials, could you give us an example of how “health” and “social” would limit the right to a healthy environment? When you're saying there are

pertinentes pour le vote à venir. Si votre question n'a aucune influence sur quoi que ce soit, je suggère que nous essayions de faire des observations les plus brèves possible.

**La sénatrice Galvez :** Je remercie le sénateur Kutcher d'avoir présenté cet amendement. Malheureusement, il ne nous a été soumis qu'il y a quelques jours. C'était en réponse à mon premier ou deuxième amendement, qui visait à inclure « ainsi que des générations futures ». Je voulais qu'on dise « protéger le droit à un environnement sain sous réserve des limites raisonnables ». Le sénateur Kutcher a fait valoir qu'il présenterait quelque chose dans ce sens lorsqu'il a proposé son amendement.

Maintenant, je lis son amendement et les mots « facteurs, notamment sociaux, sanitaires, scientifiques et économiques » sont toujours là. Ce n'est pas ce que j'avais compris lorsque nous avons discuté de mon amendement.

Le principe de l'équité intergénérationnelle me satisfait. Je veux appuyer le sous-amendement de la sénatrice Miville-Dechêne parce que lorsqu'on parle de tout autre droit — et si l'on prend, par exemple, la liberté de religion, va-t-on assujettir la liberté de religion aux sciences sociales? Les sciences sociales n'ont rien à voir avec la religion. En tant que scientifique, je le reconnais. Pourquoi le droit à un environnement sain doit-il être limité par des facteurs économiques, par exemple? Je pense que le sous-amendement de la sénatrice Miville-Dechêne constitue un compromis important, et je suis prête à l'appuyer. Je vous remercie.

**La sénatrice Sorensen :** Je voulais répéter — j'avais noté la même chose qu'a dite M. Moffet — qu'on ne dit pas ici que tout autre facteur est exclu. On ne dit pas ici qu'il s'agit exclusivement de ces facteurs. Je suppose que ce que j'ai appris ici — également à partir des courriels que je reçois et dans les médias sociaux — que le mot « économiques » ici offusque des gens.

Merci, sénatrice Miville-Dechêne. Vous avez mentionné certains des autres mots. Personne n'essaie de supprimer les mots « sociaux », « sanitaires » ou même « scientifiques ». Les gens sont offensés par le mot « économiques », mais ce n'est pas mon cas parce que je considère que l'économie est quelque chose de bien plus vaste qu'une entreprise de produits chimiques qui tire profit de ses activités, par exemple. C'est un mot qui a une signification beaucoup plus vaste que cela et c'est ce qu'on a essayé d'expliquer ce matin.

Je ne désapprouve pas la suggestion de la sénatrice Miville-Dechêne, mais je ne sais pas pourquoi ce mot est perçu comme un si mauvais mot. C'est tout ce que j'ai à dire. Je n'ai pas encore décidé si je voterai pour ou contre.

**La sénatrice McCallum :** Je tenais à demander aux fonctionnaires s'ils pouvaient donner un exemple de la limitation du droit à un environnement sain par des critères de santé et de

reasonable limits to which the right is subject and you consider social and health, could you give us an example of where “health” and “social” would limit that right to a healthy environment.

**Mr. Moffet:** Senator, I’ll reply, but I want to make clear that I’m giving an example of how it could be — of how those considerations could be used, not how they would be used. Because how they would or will be used will be something the ministers will determine in consultation with Canadians.

As an example — and this is a real example — in the past few years, the two departments under the Chemicals Management Plan have assessed a number of substances, including one I’ll name, mitotane, which is a substance used in a cancer drug. Through our scientific assessment, we concluded that when we release mitotane into the environment it causes adverse environmental effects, including when it’s excreted from the human body as waste. But we need it to treat certain kinds of cancer. The decision was, well, mitotane can continue to be used as a cancer drug and we will have to live with the adverse environmental effects because the health benefits outweigh the environmental effects. I’m not trying to justify that decision, but that’s an explanation of a specific example of how, in some cases, ministers in the future may need to consider competing health and environmental impacts.

Similarly, you can envisage situations where there might be a social benefit, maybe a regional employment benefit that ministers would consider versus an overall across Canada or global environmental impact. Again, the idea is not to suggest that these factors will in all cases trump or override the environmental considerations. The goal is to ensure that ministers explain in the implementation framework how they will account for this range of factors, including — I wanted to make the point —

**The Chair:** I think your point has been made.

**Mr. Moffet:** — that “economic” is much broader than profit and, indeed, looks at long-term economic benefits from environmental protection.

**Senator McCallum:** I have a supplementary.

**The Chair:** Very quickly, please, otherwise we will be here next week.

**Senator McCallum:** That’s fine. We’re supposed to do this with sober second thought, and I really don’t appreciate how we have been rushed through this bill. That’s one of the problems we have when you’re going to balance regional employment benefit over the toxicity because that is what has been the major reason for some of the toxicity that First Nations have to live

société. Vous dites que ce droit est assujéti à des limites raisonnables, notamment du fait de la société et de la santé. Pourriez-vous en donner un exemple?

**M. Moffet :** Ma réponse, je tiens à le préciser, donnera un exemple de ce qui pourrait être — comment ces éléments d’appréciation pourraient servir et non comment ils serviraient. Parce que, dans ce dernier cas, ce serait à déterminer par les ministres en consultation avec les Canadiens.

Par exemple — un exemple tiré de la réalité —, ces dernières années, les deux ministères, dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques ont évalué un certain nombre de substances, notamment ce que j’appellerai le mitotane, un anticancéreux. Cette évaluation nous a amenés à conclure que le rejet de mitotane dans l’environnement provoque des effets indésirables, notamment lorsqu’il est excrété du corps humain sous forme de déchet. Mais nous en avons besoin contre certains cancers. On a donc décidé qu’on pouvait continuer de s’en servir comme anticancéreux et de s’accommoder de ses effets sur l’environnement, parce que les avantages sur la santé l’emportaient sur les effets sur l’environnement. Je n’essaie pas de justifier cette décision, mais c’est une explication, par un exemple précis, de la façon dont, dans certains cas, les ministres, à l’avenir, pourraient devoir prendre en considération des effets opposés sur la santé et l’environnement.

De même, on peut imaginer des avantages sur le plan social, peut-être pour l’emploi dans une région, dont les ministres tiendraient compte par opposition à un effet global, dans tout le Canada, ou, encore, planétaire. Loin de moi, encore, l’idée de laisser entendre que ces facteurs l’emporteront toujours sur ceux qui concernent l’environnement. L’objectif est que les ministres expliquent dans le cadre de mise en œuvre comment ils tiendront compte de cette gamme de facteurs, notamment — c’est ce que je voulais démontrer...

**Le président :** Je crois que c’est fait.

**M. Moffet :** ... que le mot « économique » a plus d’extension que « profit » et que, en fait, il englobe l’idée des avantages économiques à long terme découlant de la protection de l’environnement.

**La sénatrice McCallum :** J’ai une autre question.

**Le président :** Très rapidement, s’il vous plaît, sinon nous serons encore ici la semaine prochaine.

**La sénatrice McCallum :** C’est très bien. Nous sommes censés donner un second regard objectif et, en réalité, je n’aime pas comment on nous a ordonné d’étudier précipitamment ce projet de loi. Voilà l’un des problèmes qui surviennent quand on essaie de concilier l’emploi régional et la toxicité, la principale raison pour laquelle les Premières Nations doivent vivre dans des

under — that they're considering employment of other people instead of mitigating what exists already. Thank you.

**Senator Miville-Dechêne:** I want to point to my colleagues, and maybe to Senator Sorensen, because you're right. In theory, the economy is part of our life — not in theory, in practice. It's the choice of words in Senator Kutcher's formulation, in the government formulation. We are speaking here of limits right at the start of (c). In my subamendment, we're saying that the relevant factors may inform the application. That's really different because as soon as you put the word "limits," it seems that those factors are limiting or could limit. The way some write it — and I was inspired by it — the word "inform" is much more neutral. It's taken into consideration, but it's not a limitation off the top.

I really like that word "inform," and we could put it in your amendment by saying the manner in which relevant factors, including social, health, scientific and economic factors, may inform the application of that right.

**Senator Dalphond:** I should say that this new provision provides, first, 5.1(1) that the minister has to develop an implementation framework. Subparagraph (2) says that the implementation framework shall, among other things, elaborate on. We have already a non-exclusive list.

Then what is being proposed here is to add into subparagraph (c) — that was changed incidentally from the beginning — to become "the reasonable limits to which the right is subject" to have some resulting consideration for relevant factors, including social health, scientific and economic factors.

I agree with Senator Sorensen that there's no problem to mention economic factors because the list here is not exhaustive. This paragraph is non-exhaustive in a list which is non-exhaustive, so it becomes indicative. Let's be honest, the reality is that this is a factor that is going to be considered anyway. So why hide it from the public? I prefer to have transparency here and have it spelled out instead of having a sentence that looks neutral but hides reality.

**The Chair:** I'm going to proceed. I want to make it very clear. We're proceeding, first, with the subamendment of Senator Miville-Dechêne.

**Senator Miville-Dechêne:** The one I just formulated?

**The Chair:** No, the one I have in writing in French and English. That's the only one we have.

**Senator Miville-Dechêne:** Obviously, I didn't do that right. But I want to introduce the idea to take away the limit and I would introduce this subamendment to replace mine, which

conditions où elles y sont exposées — parce qu'on prend en considération l'emploi, dans d'autres populations, plutôt que d'atténuer des effets existants. Merci.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je tiens à le faire remarquer à mes collègues et peut-être à la sénatrice Sorensen, que vous avez raison. En théorie, l'économie fait partie de notre vie — non, pas en théorie, en réalité. C'est le choix de termes dans la formulation du sénateur Kutcher, dans celle du gouvernement. Il est question, ici, de limites, dès le début de l'alinéa c). Dans mon sous-amendement, nous disons que les facteurs pertinents peuvent éclairer l'application. C'est vraiment différent, parce que dès qu'on se sert du mot « limites », il semble que ces facteurs soient limitants ou qu'ils pourraient l'être. Selon sa connotation — et ça m'a inspirée — ce mot, « éclairer » est beaucoup plus neutre. Il concerne la prise en considération, et non une limite, un plafonnement.

Le mot « éclairer » me plaît vraiment, et nous pourrions nous en servir dans votre amendement en précisant comment les facteurs pertinents, notamment sociaux, sanitaires, scientifiques et économiques, peuvent éclairer l'application de ce droit.

**Le sénateur Dalphond :** Je devrais dire que cette nouvelle disposition prévoit, d'abord, au paragraphe 5.1(1) que le ministre doit élaborer un cadre de mise en œuvre. Le paragraphe (2) précise notamment des éléments. Déjà, nous avons une liste non exclusive.

Ensuite, on propose ici un ajout dans l'alinéa c) — par parenthèse, ç'a été changé dès le début — les « limites raisonnables à ce droit », pour avoir quelque considération pour des facteurs pertinents, notamment sociaux, sanitaires, scientifiques et économiques.

Je suis d'accord avec la sénatrice Sorensen : on peut sans problème mentionner les facteurs économiques, parce que la liste n'est pas exhaustive. L'alinéa ne l'est pas non plus, dans une liste qui ne l'est pas, de sorte que ça devient révélateur. Disons-le franchement, voici un facteur qui, en réalité, sera de toute manière pris en considération. Alors, pourquoi le cacher au public? Je préfère cette transparence ici, visible, plutôt qu'un passage qui semble neutre, mais qui cache la réalité.

**Le président :** Alors, j'y vais. Je tiens à ce que ce soit très clair. Nous y allons d'abord avec le sous-amendement de la sénatrice Miville-Dechêne.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Celui que je viens d'énoncer?

**Le président :** Non, celui que j'ai par écrit dans les deux langues, la seule version que nous possédions.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Visiblement, je m'y suis mal prise. Mais je tiens à introduire l'idée de supprimer la limite, puis de proposer ce sous-amendement pour remplacer le mien,

would be, “the manner in which relevant factors, including social, health, scientific and economic factors, may inform the application of that right.”

So we would stay with the four criteria the government wants, but we would talk about being informed and not mention the reasonable limits.

**The Chair:** Would you read that over again for all of us very slowly?

**Senator Miville-Dechêne:** Yes. “The manner in which relevant factors, including social, health, scientific and economic factors, may inform the application of that right.”

I will say it in French.

[*Translation*]

la manière dont les facteurs pertinents, incluant les facteurs sociaux, de santé, scientifiques et économiques peuvent éclairer l’application de ce droit.

**The Chair:** Can you repeat it in English?

**Senator Miville-Dechêne:** Absolutely.

[*English*]

**The Chair:** The manner in which relevant factors, including social, health, scientific —

**Senator Miville-Dechêne:** Including social, health, scientific and economic factors —

**The Chair:** — may inform the application —

**Senator Miville-Dechêne:** May inform the application of that right.

**The Chair:** Period.

**Senator Miville-Dechêne:** Period, that’s it.

**The Chair:** Are we all understanding what is being suggested here?

**Senator Kutcher:** Point of order, chair.

I have concerns that we’re creating amendments on the fly, again, without having a chance to receive them, cogitate on them, understand the impacts of the amendments, think them through carefully. This is a problem. It has been a problem in this committee. This continues to be a problem.

qui se lirait comme suit : « la manière dont les facteurs pertinents, incluant les facteurs sociaux, de santé, scientifiques et économiques, peuvent éclairer l’application de ce droit ».

Nous conserverions les quatre critères auxquels le gouvernement tient, mais il serait question d’éclairer le droit et on ne mentionnerait pas les limites raisonnables.

**Le président :** Voudriez-vous le relire pour nous, très lentement?

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Oui. « La manière dont les facteurs pertinents, incluant les facteurs sociaux, de santé, scientifiques et économiques, peuvent éclairer l’application de ce droit. »

Je répète.

[*Français*]

[...] la manière dont les facteurs pertinents, incluant les facteurs sociaux, de santé, scientifiques et économiques peuvent éclairer l’application de ce droit.

**Le président :** Pouvez-vous le répéter en anglais?

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Certainement.

[*Traduction*]

**Le président :** La manière dont les facteurs pertinents, incluant les facteurs sociaux, de santé, scientifiques...

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Incluant les facteurs sociaux, de santé, scientifiques et économiques...

**Le président :** ... peuvent éclairer l’application...

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Peuvent éclairer l’application de ce droit.

**Le président :** Point.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Point final.

**Le président :** Comprenons-nous tous ce qu’on propose ici?

**Le sénateur Kutcher :** Monsieur le président, j’invoque le Règlement.

J’ai des réserves sur ces amendements que nous improvisons séance tenante, encore, sans possibilité de les revoir, d’y réfléchir, d’en comprendre les conséquences, de les remettre sur le métier. C’est un problème. Ç’a été le problème de notre comité et ça le reste.

**The Chair:** I appreciate that fact. It is our responsibility to ensure that everybody understands what the amendments and what the proposed amendments are going to be because that is what we are going to vote on.

We've been tolerant to accept a certain level of amendments at the last minute, but only when it's been pretty simple and people understand them. So if you're not comfortable with the presentation, we can stand on those words and allow Senator Miville-Dechêne to present us with a written subamendment.

Let's vote on that. The idea is to vote on the subamendment, right.

Senator Patterson?

**Senator Patterson:** I'm okay with that. I'm not going to support it, but I am okay with —

**The Chair:** How about the rest of you? Are you comfortable that we understand what is being proposed by Senator Miville-Dechêne?

**Senator Galvez:** Yes.

**The Chair:** On the subamendment.

**Senator Seidman:** Which one? We are voting on the subamendment to the subamendment?

**The Chair:** The one she gave us and the one which we wrote out. We can repeat it to you.

**Senator Seidman:** Excuse me. I just want to be clear because we're not voting on the subamendment. We are voting on a subamendment to the subamendment to the amendment. Let's be really clear what we are doing here.

I sort of agree with Senator Kutcher that we're making amendments on the fly. We never know the possible unintended consequences it has from a legislative viewpoint. The law clerks have worked assiduously trying to get these amendments together for us, and then we take them apart and reassemble them while we're sitting here. I really think that does a huge disservice to the legislative process.

That's my speech for this morning.

**Chantal Cardinal, Clerk of the Committee:** We're voting on the subamendment to Senator Kutcher's amendment. That is what it is.

**The Chair:** Is that clear? In other words, the subamendment as we have it in writing is what we are going to first vote upon.

**Le président :** Je comprends. Il nous incombe de nous assurer que tous comprendront ce que les amendements et les projets d'amendement seront parce que nous allons les mettre aux voix.

Nous avons accepté jusqu'à un certain point des amendements de dernière minute, mais seulement quand ils étaient assez simples et faciles à comprendre. Si l'exposé vous met mal à l'aise, nous pouvons réserver ce libellé puis autoriser la sénatrice Miville-Dechêne à nous soumettre un sous-amendement écrit.

Mettons le sous-amendement aux voix. L'idée n'est-elle pas de le faire?

Voulez-vous dire quelque chose, sénateur Patterson?

**Le sénateur Patterson :** Ça me va. Je ne l'appuierai pas, mais ça me va...

**Le président :** Les autres? Êtes-vous à l'aise de savoir que nous comprenons ce que propose la sénatrice Miville-Dechêne?

**La sénatrice Galvez :** Oui.

**Le président :** Le sous-amendement.

**La sénatrice Seidman :** Lequel? Nous nous prononçons sur le sous-amendement du sous-amendement?

**Le président :** Celui qu'elle a cité et que nous avons rédigé. Nous pouvons le répéter.

**La sénatrice Seidman :** Pardonnez-moi. Je tiens seulement à m'en assurer, parce que nous ne nous prononçons pas sur le sous-amendement, mais sur le sous-amendement du sous-amendement de l'amendement. Nommons les choses par leur nom.

Je serais plutôt d'accord avec le sénateur Kutcher, sur ces amendements improvisés. On ne sait jamais quelles seraient les éventuelles conséquences du point de vue législatif. Nos légistes ont travaillé sans relâche pour rédiger des amendements, et nous, nous les déconstruisons et les rafistolons en pleine séance. J'ai la conviction intime que ça cause un grand tort au processus législatif.

Je n'en dirai pas plus.

**Chantal Cardinal, greffière du comité :** Nous mettons aux voix le sous-amendement de l'amendement du sénateur Kutcher.

**Le président :** Est-ce que c'est clair? Autrement dit, le sous-amendement que nous avons rédigé est celui sur lequel nous nous prononcerons d'abord.

**Senator Miville-Dechêne:** We can continue in the amendments and, when it is written, vote on it?

**The Chair:** The people will speak and our committee will decide.

**Senator Miville-Dechêne:** I would appreciate having a written subamendment and then we could vote on that.

**The Chair:** Senators, what is your sense? Should we punt on the issue? Should we stand on the issue? Should we vote on the original subamendment?

**Senator Galvez:** Senator McCallum has her hand raised.

**Senator McCallum:** I wanted to hear again what we are voting on.

**The Chair:** If you look at the comment — the one page we got from Senator Miville-Dechêne, which I think everybody has received — which amended paragraph (c) and that was a subamendment changing the amendment by Senator Kutcher.

**Senator McCallum:** Okay.

**The Chair:** Does everybody agree to a vote on that subamendment?

Senator Gold?

**Senator Gold:** I was going to propose that we vote on the subamendment.

**The Chair:** Exactly. We're voting on the subamendment. You all have a copy of it. You know what we are talking about.

Those in favour of the subamendment, as presented, please raise your hands.

Those against, please, thumbs down.

It's refused.

Now let's proceed to the amendment proposed by Senator Kutcher. He's made his arguments. I think we understand very clearly what his intent is. I propose we vote on it immediately. We all received a copy. It's 16(b) of the chain.

**Senator Galvez:** Chair, I have a question on the amendment given the comment of my colleague, ex-judge Senator Dalphond. What he said is really important. I understand that it is under a subsection that says that, among other things, we're going to do that. But we need to be clear.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Pouvons-nous poursuivre dans les amendements, puis nous prononcer sur eux quand ils seront rédigés?

**Le président :** Les sénateurs s'exprimeront, puis le comité décidera.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je préférerais que les sous-amendements soient rédigés et que nous puissions nous exprimer sur le texte.

**Le président :** Chers collègues, quelle est votre opinion? Devrions-nous remettre la question à plus tard? La différer? Mettre le sous-amendement initial aux voix?

**La sénatrice Galvez :** La sénatrice McCallum a levé la main.

**La sénatrice McCallum :** Je veux réentendre ce sur quoi nous nous prononçons.

**Le président :** C'est le commentaire — la page que nous avons tous reçue, je pense, de la sénatrice Miville-Dechêne — qui modifie l'alinéa c) et qui était un sous-amendement modifiant l'amendement du sénateur Kutcher.

**La sénatrice McCallum :** D'accord.

**Le président :** Êtes-vous tous d'accord pour mettre ce sous-amendement aux voix?

Aviez-vous une observation, sénateur Gold?

**Le sénateur Gold :** J'allais proposer la mise aux voix du sous-amendement.

**Le président :** Exactement. Nous nous prononçons sur le sous-amendement. Vous en avez tous une copie. Vous savez de quoi il s'agit.

Ceux qui sont pour son adoption, prière de lever la main.

Ceux qui sont contre, prière de tourner le pouce vers le bas.

Le sous-amendement est rejeté.

Passons maintenant à l'amendement du sénateur Kutcher. Il a fait entendre ses arguments. Nous sommes censés en comprendre l'esprit. Je propose sa mise aux voix immédiate. Nous en avons tous reçu une copie. C'est la feuille numérotée 16b) de la liasse.

**La sénatrice Galvez :** Monsieur le président, j'ai une question sur l'amendement, en raison de l'observation vraiment importante qu'a faite mon collègue l'ancien juge Dalphond. Je comprends que c'est subordonné à un paragraphe qui énonce, entre autres choses, ce que nous ferons, mais la clarté s'impose.

In studying for this, I read a lot about other rights. There was this issue when, if this is not clear enough, we go to court and we say you are infringing my right to a healthy environment, and making the parallel to somebody going to court and saying you're infringing my right to freedom of religion.

There is no way in court that somebody is going to say that there are social or economic limits to restrict the freedom of religion. I just want to understand how this is going to play out if eventually somebody goes to court and claims this situation?

**Senator Gold:** Chair, it's Senator Gold. You've called the question. This question has been raised before.

With all respect, I think it's time to proceed with the vote, as you have already decided.

**The Chair:** Does everybody agree?

Let's proceed with the amendment proposed by Senator Kutcher. All in favour of that amendment, please raise your hand.

All those against, thumbs down.

So adopted.

Senator McCallum, we will now look at your two amendments that were stood, S-5-5-4-9a as well as S-5-5-4-9.

Senator McCallum, how would you like to proceed with your amendments?

**Senator McCallum:** I had withdrawn these to accommodate what had been voted for because I had withdrawn them, but we never went on to make sure that those two were in line with what we had voted for.

**The Chair:** We can withdraw those two, am I correct?

**Senator McCallum:** I had withdrawn them, but we did not clean up the language. We need to go back and make certain that the language in those two goes with the language that we just —

**The Chair:** Could you do that? I think that's for you to do, senator. If you think that the wording —

**Senator McCallum:** Okay, I need from the law clerk what the wording was for 13a. Sorry.

**The Chair:** S5-5-4-9-a.

Pour me préparer, j'ai beaucoup lu sur d'autres droits. Je suis tombée sur la question de l'absence de clarté suffisante, qui nous oblige à nous adresser aux tribunaux pour dénoncer une atteinte au droit à un environnement sain, et le parallèle développé avec quelqu'un qui ferait de même pour faire respecter son droit à la liberté de religion.

Il est inconcevable que quelqu'un affirme, en plein tribunal, qu'il existe des limites sociales ou économiques à la liberté de religion. Je tiens seulement à comprendre comment ça se déroulerait, si quelqu'un venait saisir le tribunal de cette situation.

**Le sénateur Gold :** Monsieur le président, c'est le sénateur Gold qui parle. Vous avez demandé la mise aux voix. Et la question qu'on vous pose l'a déjà été.

Sans vouloir vous offenser, je pense qu'il est temps de passer à la mise aux voix, comme vous en avez déjà décidé.

**Le président :** Êtes-vous tous d'accord?

Réglons la question de l'amendement du sénateur Kutcher. Tous ceux qui sont pour, veuillez lever la main.

Tous ceux qui sont contre, veuillez tourner le pouce vers le bas.

L'amendement est adopté.

Examinons maintenant les deux amendements de la sénatrice McCallum, dont l'étude a été remise à plus tard, les amendements S-5-5-4-9a et S-5-5-4-9.

Comment, madame, voudriez-vous que nous nous y prenions avec vos amendements?

**La sénatrice McCallum :** Je les ai retirés, compte tenu de ce que nous avons adopté en raison de leur retrait, mais nous ne nous sommes jamais assurés de leur compatibilité avec nos décisions.

**Le président :** Nous pouvons les retirer, si j'ai bien compris?

**La sénatrice McCallum :** Je l'ai fait, mais il reste à revoir le choix des termes. Il faut revenir en arrière et s'assurer que le choix des termes dans ces amendements s'harmonise avec ce que nous venons de...

**Le président :** Pourriez-vous le faire? C'est à vous que ça incombe. Si vous croyez que le libellé...

**La sénatrice McCallum :** D'accord. J'ai besoin du légiste pour connaître le libellé de l'alinéa 13a. Je suis désolée.

**Le président :** L'amendement S5-5-4-9-a.

**Senator McCallum:** Yes, but 13a — which was voted on and carried — that is the language that should go into 9a and 9. That's what I'm saying. That the language is the same for all of them.

**The Chair:** The other legislation was passed, so it's kind of hard to go backwards. We would have to ask for leave.

**Senator McCallum:** No, I'm not asking for leave. I'm trying to say we need to look at 9a and 9 to make sure that they're in line with what was voted on because they'll be different. Do you know what I'm saying?

**The Chair:** Well I know what you're saying, but I'm not sure how to get there because we did pass amendments to it. Your suggestions were in duplication, so we decided to stand on your two amendments. To go back and change legislation which we already approved is a bit of a stretch.

**Senator McCallum:** I'm not asking that we go back. I'm just asking that it's clear —

**The Chair:** So I think, if you wanted to, what is being suggested by the clerk is to maybe ask our legal department to review that, and if you have something significant, I would suggest you raise it at third reading in the Senate. This way everybody will be comfortable that it's safe and consistent with your wishes.

**Senator McCallum:** No, that it's safe and consistent with what has been voted for. That's what I'm looking at. Thank you. That was it.

**The Chair:** We'll withdraw those two at this point.

So if I can ask this, can clause 5, as amended, carry? Carried? Anybody against? None.

Now let's go to the new clause 10.1. Senator Patterson would like to propose an amendment to the new clause, 10.1. Clause 10.1 had been adopted at a previous meeting.

Is it agreed that we revisit this clause? All those in favour, please raise your hand? Okay, if yes, I will invite Senator Patterson to read out his amendment.

**Senator Patterson:** Thank you, Mr. Chair. I appreciate being able to review 10.1. I think at the beginning of our consideration of this bill, we had agreed that there should be an opportunity to consider amendments. It doesn't mean we go back through every vote. But I think we might have anticipated the possibility of unintended consequences to amendments — well I should move the amendment, I suppose, first.

So this is DGP-S5-10.1. Is that clear to everyone?

**La sénatrice McCallum :** Oui, mais les termes de l'alinéa 13a — maintenant adopté — doivent se retrouver dans le texte des deux amendements. Je disais qu'il fallait uniformiser la terminologie.

**Le président :** Il est difficile de revenir en arrière sur une disposition adoptée. Il faudrait demander l'autorisation de le faire.

**La sénatrice McCallum :** Non, ce n'est pas ce que je demande. J'essaie de faire comprendre qu'il faut modifier le libellé des deux amendements d'après les articles adoptés, parce que, sinon, il y aura une différence. Voyez-vous?

**Le président :** Oui, mais je ne sais pas trop comment faire, parce que nous avons adopté des amendements pour cet article. Vos amendements étaient comme des doublons. Nous avons donc décidé d'en réserver l'étude. Revenir en arrière et modifier des passages déjà adoptés, ce serait un peu exagéré.

**La sénatrice McCallum :** Mais ce n'est pas ce que je demande. Je demande seulement que ce soit clair...

**Le président :** Si vous y tenez et ce que propose le légiste, c'est peut-être de demander à notre service juridique de l'examiner, et, si ça présente une certaine importance, je vous conseillerais de soulever la question en troisième lecture, au Sénat. Ainsi, tous seront assurés que la modification peut se faire sans danger et qu'elle est conforme à vos souhaits.

**La sénatrice McCallum :** Non. Ça ne présente aucun danger et c'est en harmonie avec ce qui a été adopté. Voilà ce que je cherchais à obtenir. Merci. Ça n'était que ça.

**Le président :** Nous allons retirer ces deux amendements.

Donc, puis-je demander si l'article 5 modifié est adopté? Il l'est? Personne n'est contre?

Passons maintenant au nouvel article 10.1. Le sénateur Patterson aimerait proposer un amendement au nouvel article 10.1, qui a été adopté lors d'une réunion précédente.

Êtes-vous d'accord pour que nous revoyions cet article? Ceux qui sont pour, veuillez lever la main. Bon, si c'est oui, je vais inviter le sénateur Patterson à lire son amendement.

**Le sénateur Patterson :** Merci, monsieur le président. Je suis content de pouvoir revoir l'article 10.1. Je pense qu'au début de l'étude de ce projet de loi, nous avons convenu qu'il fallait avoir la possibilité d'envisager des amendements. Cela ne signifie pas que nous revenons sur chaque élément qui a été mis aux voix. Mais je pense que nous aurions pu prévoir la possibilité que les amendements aient des conséquences non voulues... Eh bien, je devrais commencer par proposer l'amendement, je suppose.

Il s'agit donc de l'amendement DGP-S5-10.1. Est-ce que c'est clair pour tout le monde?

**The Chair:** We all have a copy.

**Senator Patterson:** Thank you. I move:

That the motion in amendment be amended by replacing the proposed text of the portion of subsection 56(1) before paragraph (a) with the following:

“**56 (1)** The minister may”.

And may I explain that, Mr. Chair?

**The Chair:** Please do.

**Senator Patterson:** So the word “may” would replace “shall” and the reason for that is that this amendment of Senator Miville-Dechêne, the one we’re reviewing now, would oblige the minister to require pollution prevention planning from any person who releases, manufacturers or imports a substance listed in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act. The substance management in Schedule 1 — and there’s a big list of them — includes dust and carbon dioxide. There are pages of substances listed. But the reason for those substances in Schedule 1 is that they’re designed to enable the federal government to tackle a wide range of potential harms to the environment and human health.

When you put a substance in Schedule 1, it triggers several Canadian Environmental Protection Act authorities ranging from the ministers having the authority to compel the generation of information to banning the manufacture, import and use of a substance in between our authority to compel pollution prevention planning, regulation and selective restrictions. So the choice of instrument is broad in recognition that the most effective and efficient tool will be different in every case.

**Le président :** Nous l’avons tous sous les yeux.

**Le sénateur Patterson :** Merci. Je propose :

Que l’amendement soit modifié tel que suit:

(a) par substitution, au passage du texte proposé du paragraphe 56(1) précédant le sous-alinéa a)(i), avec ce qui suit :

« **56 (1)** Le ministre peut :

a) identifier toute personne — ou catégorie de personnes — qui fabrique, importe, transforme ou rejette, ou qui utilise au cours d’une activité de fabrication ou de transformation commerciale l’un ou l’autre des substances ou produits suivants : »

(b) par substitution, du texte proposé du l’alinéa 56(1)b) avec ce qui suit :

« **b)** publier dans la Gazette du Canada et de toute autre façon qu’il estime indiquée un avis obligeant toute personne — ou catégorie de personnes — qu’il a identifiée à élaborer et à exécuter un plan de prévention de la pollution à l’égard d’une question visée aux sous-alinéas (1)a)(i) à (iii). »

Me permettez-vous de donner des explications, monsieur le président?

**Le président :** Je vous en prie.

**Le sénateur Patterson :** On remplacerait « shall » par « may » dans la version anglaise, ce qui fait qu’on ajouterait « peut » en français, puis on remplacerait les verbes au présent par l’infinitif. La raison en est que l’amendement de la sénatrice Miville-Dechêne, celui que nous examinons maintenant, obligerait le ministre à exiger un plan de prévention de la pollution de toute personne qui rejette, fabrique ou importe une substance inscrite sur la liste de l’annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l’environnement. Les substances visées à l’annexe 1 — et il y en a une longue liste — comprennent la poussière et le dioxyde de carbone. Il y a des pages de substances. Mais cette liste de substances à l’annexe 1 est conçue pour permettre au gouvernement fédéral de s’attaquer à un large éventail de préjudices potentiels pour l’environnement et la santé humaine.

L’ajout d’une substance à l’annexe 1 est l’élément déclencheur de plusieurs pouvoirs conférés par la Loi canadienne sur la protection de l’environnement, depuis le pouvoir du ministre d’exiger la production de renseignements jusqu’à l’interdiction de la fabrication, de l’importation et de l’utilisation d’une substance, en passant par le pouvoir d’exiger des plans de prévention de la pollution, de prendre des règlements et d’imposer des restrictions sélectives. Le choix des instruments

Some of the substances are innocuous, like carbon dioxide and dust, and even beneficial, but when released in large volumes in some circumstances, they can cause harm. For example, Schedule 1 includes carbon dioxide; nitrous dioxide, which is released from gas stoves, internal combustion engines and wood fires; ammonia dissolved in water, which is included in farm runoff and municipal waste water; dust, they call it particulate matter less than 10 microns; and plastic manufactured items. As well methane, which we know comes from cattle, pigs and horses.

My point, Mr. Chair, is that requiring pollution prevention planning, the word “shall” orders. For example, plastic manufactured items would target not only shopping bags and disposable straws, it would capture a multitude of everyday objects, manufactured or imported. Some can be made from other materials, but not necessarily.

I’ll just give a quick example. Light switch plates are made of plastic, they’re long lasting and not an important source of plastic pollution. Alternative materials can be used, but probably not at a lower or financial cost. What would be the value of forcing plastic light switch plate manufacturers to consider closing or retooling to produce using other materials? So just that one substance would probably require every manufacturer and importer in Canada to prepare, submit and implement a pollution prevention plan. It would apply to farmers creating dust on their farms; construction sites creating dust.

My point is, Mr. Chair, we can fix this easily by making it a “may” rather than a “shall.”

I have discussed this with members of the committee, and I understand there have been concerns even expressed to the minister from the agricultural sector and from the Mining Association of Canada, and I’m referring to those concerns in making this amendment. Thank you.

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you, Senator Patterson, for your explanations. Obviously to take away the “shall” and bring back the “may” brings us back to the original text, so it means getting rid of the amendment. In a few words, I want to remind you why I made this amendment.

est donc étendu, car nous savons que l’outil le plus efficace sera différent selon les cas.

Certaines des substances sont inoffensives, comme le dioxyde de carbone et la poussière, et peuvent même être bénéfiques, mais lorsqu’elles sont rejetées en grandes quantités dans certaines circonstances, elles peuvent être nocives. Par exemple, l’annexe 1 comprend le dioxyde de carbone; l’oxyde nitreux, qui est rejeté par les cuisinières à gaz, les moteurs à combustion interne et les feux de bois; l’ammoniac dissous dans l’eau, qui se trouve dans les eaux de ruissellement agricoles et les eaux usées municipales; la poussière, qu’ils appellent les particules de moins de 10 microns; et les articles manufacturés en plastique. On y trouve aussi le méthane, dont nous savons qu’il provient des bovins, des porcs et des chevaux.

Ce que je veux dire, monsieur le président, c’est qu’en exigeant un plan de prévention de la pollution, le mot « shall » dans la version anglaise, qui est rendu en français par des verbes au présent, représente une exigence. Par exemple, les articles manufacturés en plastique ne se limiteraient pas aux sacs à provisions et aux pailles jetables, mais engloberaient une multitude d’objets du quotidien, fabriqués ou importés. Certains peuvent être fabriqués à partir d’autres matériaux, mais pas nécessairement.

Je vais vous donner un exemple rapide. Les plaques d’interrupteur sont en plastique, elles sont durables et ne constituent pas une source importante de pollution par le plastique. D’autres matériaux peuvent être utilisés, mais probablement pas à un moindre coût. Quel serait l’intérêt de forcer les fabricants de plaques d’interrupteur en plastique à envisager de fermer ou de se rééquiper pour produire des plaques en utilisant d’autres matériaux? Cette seule substance obligerait probablement chaque fabricant et importateur au Canada à préparer, soumettre et mettre en œuvre un plan de prévention de la pollution. Cela s’appliquerait aux agriculteurs qui génèrent de la poussière dans leurs exploitations, aux chantiers de construction qui génèrent de la poussière.

Ce que je veux dire, monsieur le président, c’est que nous pouvons facilement régler ce problème par le recours au mot « peut ».

J’ai discuté de cette question avec des membres du comité et je crois savoir que le secteur agricole et l’Association minière du Canada ont même fait part de leurs préoccupations au ministre, et mon amendement répond à ces préoccupations. Merci.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Merci de vos explications, sénateur Patterson. Il est évident que revenir à « peut » nous ramène au libellé original, ce qui signifie que nous annulons l’amendement. Je veux vous rappeler en quelques mots les raisons pour lesquelles j’ai proposé cet amendement.

It's about an approach to pollution. Do we want to tackle pollution at the source through prevention and substitution of toxic substances, or do we want to deal with it later through containing or mitigation measures?

We know, since 1995, that the chamber of commerce in those different reports have said pollution prevention planning is the foundation of the pollution prevention approach. It's a systematic, comprehensive method of identifying options to minimize or avoid the creation of pollutants or waste associated with many types of public and private sector activity.

More to your point Senator Patterson, I see no reason to believe that requiring pollution prevention plans for toxic substances in Schedule 1 would lead to indiscriminate or absurd results. The government has all the tools to target the appropriate sources and uses of toxic substances and can provide appropriate guidance. The idea that everyone who breathes or owns a wood stove would suddenly be subjected to P2 — that's what the pollution plans are called — is a scare tactic, not a serious argument.

First, as the government itself indicates on its website, P2 plans could minimize the need for additional regulatory or other government intervention.

Indeed, P2 plans give businesses considerable latitude in devising their own approaches and are not as heavy-handed as regulation. As long as they meet the objectives, businesses have months to prepare plans that are adapted to their operation.

Second, I think we should see this amendment as a business opportunity. In Massachusetts, where the government introduced the Toxics Use Reduction Act in 1989, the results have been spectacular — not just for people and the environment, but for business as well. In a report, it was found that Massachusetts companies reduced toxic chemical use by 66%, by-products by 72% and on-site release by 92% between 1990 and 2016. The savings in operating costs generated from the implementation of toxic use reduction projects was estimated to be approximately \$4.5 million annually.

The world is changing. Sooner or later, all businesses will have to be sustainable and non-polluting if they want to survive. We should see P2 plans as a way to nudge businesses in the direction of a cleaner and more sustainable future.

C'est une façon d'aborder la pollution. Voulons-nous nous attaquer à la pollution à la source, par la prévention et la substitution des substances toxiques, ou voulons-nous y remédier après coup par des mesures de confinement ou d'atténuation?

Nous savons que, depuis 1995, la chambre de commerce, dans ses différents rapports, a déclaré que la planification de la prévention de la pollution était le pilier de l'approche axée sur la prévention de la pollution. C'est une méthode systématique et complète d'identification des options qui visent à minimiser ou éviter la création de polluants ou de déchets associés à de nombreux types d'activités des secteurs public et privé.

Pour en revenir à votre argument, sénateur Patterson, je ne vois aucune raison de croire que l'exigence de plans de prévention de la pollution pour les substances toxiques de l'annexe 1 entraînerait des résultats irréfléchis ou absurdes. Le gouvernement dispose de tous les outils nécessaires pour cibler les sources et les utilisations appropriées des substances toxiques, et il peut fournir des directives pertinentes. Promouvoir l'idée voulant que toute personne qui respire ou possède un poêle à bois soit soudainement soumise à un plan P2 — c'est ainsi que s'appellent les plans de prévention de la pollution — correspond à une tactique alarmiste, et ne représente pas un argument sérieux.

Tout d'abord, comme le gouvernement lui-même l'indique sur son site Web, les plans P2 pourraient minimiser la nécessité de règlements supplémentaires ou d'autres interventions gouvernementales.

En réalité, les plans P2 donnent aux entreprises une grande latitude pour concevoir leurs propres méthodes et ne sont pas aussi contraignants que la réglementation. Tant qu'elles respectent les objectifs, les entreprises disposent de plusieurs mois pour élaborer des plans adaptés à leur fonctionnement.

Deuxièmement, je pense que nous devrions considérer cet amendement comme une occasion d'affaires. Dans le Massachusetts, où le gouvernement a introduit la Toxics Use Reduction Act en 1989, les résultats ont été spectaculaires — non seulement pour les personnes et l'environnement, mais aussi pour les entreprises. Un rapport a révélé qu'entre 1990 et 2016, les entreprises du Massachusetts ont réduit l'utilisation de produits chimiques toxiques de 66 %, les sous-produits de 72 % et les rejets sur site de 92 %. Les économies réalisées sur les coûts d'exploitation grâce à la mise en œuvre de projets de réduction de l'utilisation de produits toxiques ont été estimées à environ 4,5 millions de dollars par an.

Le monde est en train de changer. Tôt ou tard, toutes les entreprises devront être durables et non polluantes si elles veulent survivre. Nous devrions considérer les plans P2 comme un moyen d'inciter les entreprises à s'orienter vers un avenir plus propre et plus durable.

I also received the same representation as you did. We did quite a lot of research before presenting this amendment, and I think that the “may” will weaken the amendment. The “shall” will give greater authority to the government to ask the pertinent companies to have a pollution prevention plan.

**Senator Patterson:** I don't want to make too much of this, but there is a rule in the Senate against imputing motives to senators. I would ask, respectfully, that the senator withdraw her comments speaking to the amendment and that my amendment was a scare tactic. That's what I wrote down.

**Senator Miville-Dechêne:** No. I said that the idea that everyone who breathes or owns a wood stove would suddenly be subjected to P2 plans is a scare tactic. This is what we heard from a stakeholder. I didn't say it came from you; absolutely not.

**Senator Patterson:** Yes. Thank you for that clarification.

**Senator Seidman:** I think you know, Senator Miville-Dechêne, the preventative approach is what we should always strive for. I think that's why your amendment received so much support from this committee. There is no question in my mind about that. However, I will return to what Senator Galvez has reminded us many times — and I think we are being a victim of that here.

We are rushing through this like crazy, and we are receiving amendments that we have never really discussed at committee. We have never really heard proper witness testimony about this. We have never had time to really properly study. I think this is one of those.

If you don't take the time necessary to consider them, they can have unintended consequences. What we're hearing from Senator Patterson right now is exactly that — that they will likely have ripple effects and unintended consequences since we needed more time to consider this amendment properly and to hear necessary witness testimony. I'm sure you researched this and you have witness testimony. You have stakeholders you spoke to, and I appreciate that. However, the committee hasn't. We haven't discussed this particular amendment and the kind of impact and unintended consequences it could have.

Frankly, I would err on the side of caution and the cautionary approach that Senator Patterson is proposing because that is what he is intending to do here. He's saying it's a noble cause. Being

J'ai eu les mêmes représentations que vous. Nous avons fait beaucoup de recherches avant de proposer cet amendement, et je pense que le « peut » affaiblira l'amendement. L'option des verbes au présent pour traduire le « shall » donnera au gouvernement plus de pouvoir pour demander aux entreprises concernées de mettre en place un plan de prévention de la pollution.

**Le sénateur Patterson :** Je ne veux pas en faire tout un plat, mais il existe une règle au Sénat qui interdit d'imputer des motifs aux sénateurs. Je demande, respectueusement à la sénatrice de bien vouloir retirer ses commentaires concernant la tactique alarmiste que j'aurais utilisée pour justifier mon amendement. C'est ce que j'ai noté.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Non. J'ai dit que promouvoir l'idée voulant que tous ceux qui respirent ou possèdent un poêle à bois soient soudainement soumis à des plans P2 correspond à une tactique alarmiste. C'est ce que nous avons entendu de la part d'un intervenant. Je n'ai pas dit que cela venait de vous; absolument pas.

**Le sénateur Patterson :** Oui. Je vous remercie de cette précision.

**La sénatrice Seidman :** Je pense que vous savez, sénatrice Miville-Dechêne, que l'approche préventive est ce à quoi nous devrions toujours aspirer. Je pense que c'est la raison pour laquelle votre amendement a reçu un si fort appui de ce comité. Il n'y a aucun doute dans mon esprit à ce sujet. Cependant, je reviendrai sur ce que la sénatrice Galvez nous a rappelé plusieurs fois — et je pense que nous en sommes victimes en ce moment.

Nous nous précipitons comme des fous dans ce dossier et nous recevons des amendements dont nous n'avons jamais vraiment discuté en comité. Nous n'avons jamais entendu de véritables témoignages à ce sujet. Nous n'avons jamais eu le temps d'étudier la question comme il se doit. Je pense que c'est justement ce qui se produit.

Si vous ne prenez pas le temps qu'il faut pour y réfléchir, il peut y avoir des conséquences non voulues. C'est exactement ce que nous entendons de la part du sénateur Patterson en ce moment — que ces dispositions auront probablement des répercussions et des conséquences non voulues, car il nous aurait fallu plus de temps pour examiner correctement cet amendement et entendre les témoignages nécessaires. Je suis sûre que vous avez fait des recherches à ce sujet et que vous avez des témoignages. Vous avez parlé à des parties prenantes, et je vous en suis reconnaissante. Cependant, le comité ne l'a pas fait. Nous n'avons pas discuté de cet amendement particulier et du type de répercussions et de conséquences non voulues qu'il pourrait avoir.

Franchement, je pécherais par excès de prudence et j'adopterais l'approche prudente que propose le sénateur Patterson, car c'est là son intention. Il dit que c'est une noble

preventative is a noble cause. We should all strive for that in many different areas — in the environment, in the health field, everywhere. But we have to be so careful that what we're doing isn't going to have a negative consequence.

I will support Senator Patterson's amendment for that reason, not because I think that your attempt is the wrong one.

**Senator Miville-Dechêne:** The Canadian Environmental Law Association did testify to that effect.

**Senator Dalphond:** I agree with Senator Miville-Dechêne that "may" and "shall" have different meanings and consequences. There is no doubt about that.

My question is for the officials. I understand there are many ways to tackle risk and risk assessment, but how many P2s are in place now and how many will have to be in place if the word "shall" remains? I understand there may be 400, but I would like to hear from officials. What does it mean for the department when a party is asked to submit a P2P? What is the internal process? You have to review it, I suppose. How many do you do now, and how many would you do if the amendment is carried? I just want to understand the impact of what we're trying to do.

**Mr. Moffet:** So three questions there. How many pollution prevention planning notices have ministers issued under Canadian Environmental Protection Act? The answer is about 20 so far. We have done very careful work to assess the effectiveness of those and have determined that they have been effective in each case that they've been issued, but they've only been issued in selected circumstances.

What is the actual implication of issuing a plan? The minister issues a notice. The notice identifies who must prepare a plan, and the notice also identifies the factors that the plan must address, for example, toxic substance X, emissions of toxic substance X, creation of toxic substance Y, et cetera.

The law does not allow the minister to say, "And the plan must succeed in reducing emissions." Instead, the premise of this set of provisions is to require companies to turn their attention to the issue, and to identify and give companies the opportunity to identify ways to reduce or prevent the creation of the substance.

In that regard, this is only one of many tools in the act to prevent pollution. It is perhaps unfortunate that it is the only tool that is called pollution prevention, but every tool in the act, including regulations — and, in particular, including prohibition

cause. La prévention est une noble cause. Nous devrions tous nous y employer dans de nombreux domaines différents — l'environnement, la santé, partout. Mais nous devons veiller à ce que nos décisions n'aient pas de conséquences négatives.

C'est la raison pour laquelle je vais appuyer l'amendement du sénateur Patterson, et non parce que je pense que votre proposition est mauvaise.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Le témoignage de l'Association canadienne du droit de l'environnement allait dans ce sens.

**Le sénateur Dalphond :** Je suis d'accord avec la sénatrice Miville-Dechêne pour dire que les termes « may » et « shall » ont des significations et des conséquences différentes. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Ma question s'adresse aux fonctionnaires. Je comprends qu'il existe de nombreuses façons d'aborder le risque et l'évaluation du risque, mais combien de plans P2 sont en place actuellement, et combien y en aura-t-il si le mot « shall » reste? Qu'est-ce que cela signifie pour le ministère lorsqu'on demande à une partie de soumettre un plan P2? Quel est le processus interne? Vous devez l'examiner, je suppose. Combien en faites-vous actuellement, et combien en ferez-vous si l'amendement est adopté? Je veux simplement comprendre les effets de ce que nous essayons de faire.

**M. Moffet :** Donc, nous avons trois questions. Combien d'avis de plan de prévention de la pollution les ministres ont-ils émis en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? La réponse est environ 20 à ce jour. Nous avons très minutieusement évalué l'efficacité de ces avis et nous avons déterminé que chaque avis émis avait été efficace. Cependant, des avis n'ont été émis que dans des circonstances bien précises.

Quelles sont les véritables incidences, quand un plan est exigé? Le ministre émet un avis. L'avis indique qui doit préparer un plan, et l'avis indique également les facteurs que le plan doit aborder, par exemple, telle ou telle substance toxique, les émissions de la substance toxique en question, la création de telle autre substance toxique, et ainsi de suite.

La loi ne permet pas au ministre de dire que le plan doit donner lieu à la réduction des émissions. Au lieu de cela, la prémisse de cet ensemble de dispositions est d'exiger des entreprises qu'elles portent leur attention sur la question, et de déterminer et donner aux entreprises la possibilité de déterminer les moyens de réduire le recours à la substance ou d'en prévenir la création.

C'est donc à cette fin un seul des nombreux outils prévus par la loi pour prévenir la pollution. Il est peut-être malheureux que ce soit le seul outil appelé prévention de la pollution, mais tous les outils de la loi, y compris les règlements — et, en particulier,

regulations — can be designed and are designed to prevent pollution, not just to limit pollution after a substance has been used. Indeed, I think it is arguable that the most preventative measures we can take is to prohibit the use of a substance. So we have at least as many prohibition regulations as we do pollution prevention notices. That's why we relied on the discretionary authority, so that ministers can choose the appropriate tool in the appropriate circumstance.

**Senator Dalphond:** I understand that, Mr. Moffet. What would be the consequence of “shall” from the 20 so far? You will be moving to what?

**Mr. Moffet:** The answer to that is twofold.

There are two parts to this amendment. The first is the identification of every person or group of persons that manufactures, uses, et cetera, the substance; the second is to prepare the plan.

It is clear that the minister would have to identify every person or group of persons that manufactures, imports, processes or releases a toxic substance. That exercise would have to be done for every single toxic substance on the list of toxic substances — a list that grows regularly every year — an exercise that may not be necessary in order to, for example, simply go to a decision to prohibit a substance.

We don't need to know exactly how many people use a substance if the decision is that the substance is so bad that it should be prohibited.

The second part of the amendment, then, says that the ministers shall issue notices. However, it's not clear whether the obligation would be to require every person that was identified in the first part of the amendment or whether there would be discretion on the minister to continue to exercise discretion to determine who should receive that notice.

If the obligation is for every user identified to prepare a pollution prevention planning notice, then indeed we would have tens of thousands of notices required. Again, I think the legal obligation in the amendment is actually somewhat ambiguous.

**The Chair:** There are no other comments, so we'll proceed with the question.

It is moved by the Honourable Senator Patterson that Bill S-5 be amended in clause 10.1 by replacing the proposed text of the portion of subsection 56(1) before paragraph (a).

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Those in agreement, raise your hand. Those against, thumbs down. So carried.

les règlements d'interdiction —, peuvent être conçus et le sont effectivement pour prévenir la pollution, et pas seulement pour limiter la pollution après l'utilisation d'une substance. En effet, je pense qu'on peut affirmer que la mesure la plus préventive que nous puissions prendre est d'interdire l'utilisation d'une substance. Nous avons donc au moins autant de règlements d'interdiction que d'avis de plan de prévention de la pollution. C'est pourquoi nous nous sommes appuyés sur le pouvoir discrétionnaire, afin que les ministres puissent choisir l'outil qui convient aux circonstances.

**Le sénateur Dalphond :** Je comprends, monsieur Moffet. Quelle serait la conséquence de « shall » sur le nombre actuel, qui est de 20? Combien de plans auriez-vous alors?

**M. Moffet :** La réponse comporte deux volets.

Il y a deux parties à cet amendement. La première est l'identification de chaque personne ou groupe de personnes qui fabrique la substance, l'utilise, et cetera, et la seconde est la préparation du plan.

Il est clair que le ministre devra identifier chaque personne ou groupe de personnes qui fabrique, importe, transforme ou rejette une substance toxique. Cet exercice devrait être fait pour chaque substance toxique figurant sur la liste des substances toxiques — une liste qui s'allonge régulièrement chaque année —, alors que cet exercice n'est peut-être pas nécessaire pour, par exemple, prendre simplement la décision d'interdire une substance.

Nous n'avons pas besoin de connaître le nombre exact de personnes qui utilisent une substance si, selon la décision prise, cette substance est si mauvaise qu'elle doit être interdite.

Selon la deuxième partie de l'amendement, donc, le ministre doit publier des avis. Cependant, il est difficile de savoir si le ministre est obligé d'exiger un plan de chaque personne identifiée dans la première partie de l'amendement ou s'il peut continuer d'exercer son pouvoir discrétionnaire au moment de déterminer les personnes qui doivent recevoir un tel avis.

Si ce qui est obligatoire, c'est la publication d'un avis de plan de prévention de la pollution pour chaque utilisateur identifié, nous aurions des dizaines de milliers d'avis à publier. Encore une fois, je pense que l'obligation légale contenue dans l'amendement est en fait quelque peu ambiguë.

**Le président :** Il n'y a pas d'autres commentaires, alors nous allons mettre l'amendement aux voix.

Il est proposé par l'honorable sénateur Patterson que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 10.1 en remplaçant le texte proposé de la partie du paragraphe 56(1) qui précède le sous-alinéa a)(i).

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Shall clause 10.1 as amended carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1, which contains the short title, carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the bill, as amended, carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Is it agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make necessary technical, grammatical or other required non-substantive changes as a result of the amendments adopted by the committee, including updating —

**Senator Galvez:** Chair, at what point are we doing observations?

**The Chair:** Afterwards. I haven't forgotten.

— Cross-references and renumbering of provisions? Agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Does the committee wish to consider appending observations to the report?

The answer is yes, I believe. Do you want to do the observations in camera? The answer is yes.

Rule 12-16(1)(d) allows us to go in camera to discuss a draft report. As a consequence, we will do so.

Is it agreed that the committee allow the transcription of the in-camera portion of today's meeting, that one copy be kept with the clerk of the committee for consultation by committee members and/or staff and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the subcommittee on agenda and procedure, but no later than at the end of the parliamentary session?

(The committee continued in camera.)

L'article 10.1 modifié est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le projet de loi modifié est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Est-il convenu que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter toute modification technique, grammaticale ou autre modification non substantielle nécessaire par suite de l'adoption des amendements par le comité, y compris la mise à jour...

**La sénatrice Galvez :** Monsieur le président, à quel moment parlons-nous des observations?

**Le président :** Après. Je n'ai pas oublié.

... des renvois et la renumérotation des dispositions?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

La réponse est oui, je crois. Voulez-vous que nous discussions de la teneur des observations à huis clos? La réponse est oui.

L'alinéa 12-16(1)(d) du Règlement nous permet de passer à huis clos pour discuter d'un projet de rapport. C'est donc ce que nous allons faire.

Est-il convenu que le comité permette la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos, qu'une copie soit conservée par la greffière pour consultation par les membres du comité ou le personnel; qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire?

(La séance se poursuit à huis clos.)